



Appel à projets pour la création de consortiums à travers la mobilité et le réseautage

1. PRÉSENTATION ET CADRE GENERAL DE L'APPEL

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) et la Direction Maghreb de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) lancent un appel à projets dont les objectifs visent à soutenir :

- Le réseautage et la mobilité des Enseignants-chercheurs, Chercheurs et Doctorants. L'implication des jeunes chercheurs est fortement recommandée ;
- La création de consortiums et de plateformes de recherche thématiques durables permettant de répondre aux appels à projets des bailleurs internationaux.

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

2.1 Universités/Etablissements éligibles

L'appel est ouvert aux :

- Universités/Etablissements marocains membres du réseau des établissements membres de l'Agence Universitaire de la Francophonie (Porteurs des projets) ;
- Universités/Etablissements membres du réseau de l'Agence Universitaire de la Francophonie dans le monde (Partenaires).

La participation des représentants du monde professionnel et de la société civile aux projets est fortement encouragée et constituera une valeur ajoutée au moment de la sélection.

NB : Les Universités/Etablissements porteurs des projets doivent être membres de l'AUF au moment de la signature de la convention de projet (être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF).

2.2 Consortium éligible

Les propositions de projets doivent être déposés par un **consortium** composé de quatre institutions :

- **Deux universités/établissements marocains** membres de l'AUF dont au moins une université publique porteuse du projet ;
- **Deux universités/établissements** de deux pays différents membres de l'AUF¹.

Le **coordonnateur** marocain du projet doit obligatoirement être en activité dans l'université porteuse du projet. Des **chefs de projet** doivent être désignés dans chaque établissement partenaire.

3. DUREÉ DES PROJETS

La durée du projet ne pourra pas excéder une année à partir de la date de signature des conventions pour chaque projet.

4. MOYENS FINANCIERS

Le financement accordé par l'AUF varie en fonction de la taille et de l'envergure des projets. Le budget maximal octroyé pour un projet ne pourra dépasser **10 000 €** dont :

- Maximum 50% du budget sera accordé aux équipes marocaines impliquées dans le projet.
- Maximum 50% du budget sera accordé aux équipes partenaires impliquées dans le projet.

Un financement supplémentaire sera accordé par le MESRSI aux équipes marocaines relevant des universités/établissements publics. Le budget maximal octroyé pour un projet ne pourra dépasser **2000 €**.

Dépenses éligibles :

- Bourses de mobilité à destination des doctorants et des enseignants-chercheurs ;
- Missions d'expertise, d'échanges de bonnes pratiques et de montage de projets internationaux ;
- Organisation de séminaires, journées d'étude, ateliers de recherche.

1 Liste des établissements membres de l'AUF : https://www.auf.org/les_membres/nos-membres/

5. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les dossiers seront soumis à une évaluation par des experts. Sur la base des résultats de l'évaluation scientifique et à concurrence des budgets disponibles, une Commission mixte composée de représentants du MESRSI et de l'AUF établira la liste de projets à financer ainsi que le budget accordé pour chaque projet.

La liste des résultats définitifs sera mise en ligne sur les sites des partenaires.

Critère d'évaluation	Note maximale
1. Qualité de la proposition de projet <i>L'importance de la thématique abordée et des objectifs proposés ; l'originalité des solutions envisagées ; méthodologie et plan de travail</i>	20
2. Qualité et expertise des équipes de chercheurs dans le domaine du projet <i>L'expertise scientifique du coordonnateur du projet et de l'équipe-projet ; publications des chercheurs impliqués dans le projet dans les revues avec facteur d'impact ou incluses dans des bases de données reconnues internationalement dans le domaine scientifique de la proposition du projet</i>	20
3. Complémentarité des activités prévues dans le projet <i>Les complémentarités des équipes de chercheurs (apports mutuels, répartition équilibrée des périodes de mobilité) ; la valeur ajoutée de la coopération ; l'implication des doctorants et chercheurs post-doc</i>	20
4. Efficience <i>La cohérence entre les activités prévues dans le projet et le budget demandé (effet de levier pour d'autres sources de financement)</i>	10
5. Cohérence entre les activités du projet et les objectifs de l'appel <i>Planification des activités, intégration de l'approche multidisciplinaire, d'une méthodologie de recherche appliquée et de la dimension pluri-acteurs (OSC, représentants du monde professionnel, etc.).</i>	30
TOTAL	100

7. SIGNATURE DES CONVENTIONS

Le financement des projets sélectionnés sera mis en place à travers la (les) Convention(s) conclue(s) entre l'AUF, le MESRSI et les universités/établissements membres du consortium.

8.-SUIVI DES PROJETS

Deux rapports sont demandés pour la durée du projet : un rapport scientifique et financier intermédiaire (après 6 mois de mise en œuvre du projet) et un rapport scientifique et financier final.

A l'issue du projet, les partenaires sont encouragés à répondre conjointement à un appel dans le cadre du programme Horizon Europe de l'Union européenne ou à tout autre programme international de recherche.

9. CALENDRIER DE L'APPEL

05/11/2021	Lancement de l'appel à projets – ouverture de la plate-forme en ligne
05/12/2021	Date limite de dépôt des propositions de projets
15/12/2021	Évaluation des propositions de projets par les commissions d'experts
20/12/2021	Sélection par la Commission mixte des projets à financer et publication des résultats
Avant le 31/12/2021	Signature des contrats / conventions et démarrage des projets

10. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit être complété **EN LIGNE**. Une Université/Etablissement peut déposer plusieurs projets, mais un porteur de projet ne peut déposer qu'un seul dossier ;

Le formulaire doit être rempli par le coordonnateur du projet au nom du consortium

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes (à joindre au formulaire, en fichiers attachés) :

- Le descriptif du projet (établi cf. à l'annexe 1 du présent document) ;
- Le budget prévisionnel détaillé (établi cf. à l'annexe 3 du présent document) ;
- Le curriculum vitae synthétique du coordonnateur de projet dans les universités/établissements partenaires ;
- Les curriculums vitae synthétiques des chefs de projet dans les universités/établissements partenaires ;
- Les lettres d'engagement des universités/établissements partenaires du projet (visées par le chef de

11. MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le formulaire de candidature doit être complété EN LIGNE à l'adresse :

<https://formulaires.auf.org/>;

Toutes les pièces constitutives doivent être rédigées en français.

Les pièces composant le dossier doivent être jointes sous format électronique au formulaire en ligne.

Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation du formulaire en ligne même si l'appel à projets est encore ouvert.

Aucune candidature envoyée à l'AUF par courrier postal ne sera prise en considération.

12. NOUS CONTACTER

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation - Direction de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

M. Anas CHOKAIRI
Chef de service à la DRSI

chokairi.anas@gmail.com

Direction Maghreb de l'Agence Universitaire de la Francophonie

M. Mokhtar GUERRICHE,
Responsable de projets à la direction Maghreb de l'AUF

mokhtar.guerriche@auf.org

PROPOSITION DE PROJET - FORMULAIRE

Rappel : la proposition de projet doit être déposée uniquement en ligne, à l'adresse : <https://formulaires.auf.org/>
Le contenu du formulaire est donné à titre indicatif

1. Intitulé du projet

2. Durée du projet

3. porteur du projet :

- Nom et prénom du responsable scientifique,
- Université/Etablissement de rattachement,
- Coordonnées,

3.1. Résumé en quelques lignes du parcours du responsable scientifique, porteur du projet

3.2. CV du responsable scientifique, porteur du projet

4. Partenaires impliqués dans le projet : indiquer, pour chaque partenaire :

- Nom et prénom du responsable scientifique,
- Université/Etablissement de rattachement,
- Coordonnées,

5. Description du projet :

5.1. Résumé du projet en 5 lignes.

5.2. Télécharger la présentation du projet : maximum 3 pages, Arial 10, 1,5 d'interligne

La description du projet suivra le plan indiqué ci-dessous :

- État de l'art
- Description du projet (objectifs, caractère novateur et inter/pluridisciplinaire, concordance avec les stratégies nationales dans le domaine, méthodologie et plan de travail, étapes de réalisation, résultats attendus).
- Intérêt de la collaboration entre les partenaires du projet
- Présentation des équipes de chercheurs
- Mobilités des membres des équipes de chercheurs (présentation générale)
- Livrables et publications / brevets prévus
- Retombées (l'impact scientifique / technologique du projet sur le domaine de recherche abordé ; impact éducationnel et/ou économique escompté, impact sur l'environnement etc)
- Perspectives de coopération

5.3. Présenter les 5 points forts de votre projet.

6. Budget prévisionnel (un modèle de budget prévisionnel est fourni dans l'annexe 3 au présent document ; il permet de présenter : les bénéficiaires pressentis, la durée et objectifs des mobilités, les frais occasionnés, etc.) ; le budget prévisionnel doit être joint au formulaire en ligne

ANNEXE 2

BARÈME DES ALLOCATIONS MENSUELLES ET DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Ce barème s'applique aux mobilités dans le cadre des projets qui seront prise en charge par l'AUF : mobilité des chercheurs des universités/établissements partenaires dans les projets.

Des montants inférieurs ou égaux doivent être pris en compte dans la construction du budget.

GRILLE DES MONTANTS DES ALLOCATIONS MENSUELLES - Mobilités de courte durée (1-3 mois) -

Mobilités de recherche, mobilités de perfectionnement, stages de recherche doctorale	Mobilités de recherche perfectionnement (enseignants et / ou chercheurs)	Stages de recherche doctorale
Pays d'accueil	Montant de l'allocation mensuelle	Montant de l'allocation mensuelle
Belgique, Canada, Suisse, Chypre, Espagne, France, Guinée équatoriale, Grèce, Croatie, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pologne, Portugal, Slovaquie, États-Unis	1010 €	810 €
Albanie, Algérie, Arménie, Argentine, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Brésil, Bélarus, Congo, Côte d'Ivoire, Chili, Cameroun, Chine, , Égypte, Gabon, Géorgie, Inde, Iraq, Iran, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Laos, Liban, Lituanie Lettonie, République de Moldavie, Macédoine, Mongolie, Maurice, Mexique, Pérou, Pakistan, Palestine, Roumanie, Serbie, Fédération de Russie, Soudan, Sénégal, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Vanuatu, Afrique du Sud, Zambie	720 €	570 €
Burkina Faso, Burundi, Bénin, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Guinée, Haïti, Cambodge, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Tchad, Togo, Zimbabwe	600 €	480 €

GRILLE DES MONTANTS DES INDEMNITES JOURNALIERES (PERDIEM) (1) - Mobilités de courte durée -

Missions de coopération scientifique ou Missions d'expertise (7 jours maximum)

Europe de l'ouest et Amérique du Nord	Autres zones (2)
140 €	110 €

(1) Ce montant s'entend par tranche de 24 h à compter de l'heure d'arrivée sur le lieu de la mission et comprend le logement et les repas

(2) Europe centrale et orientale, Maghreb, Moyen Orient, Asie-Pacifique, Océan indien, Afrique, Amérique du Sud, Caraïbes